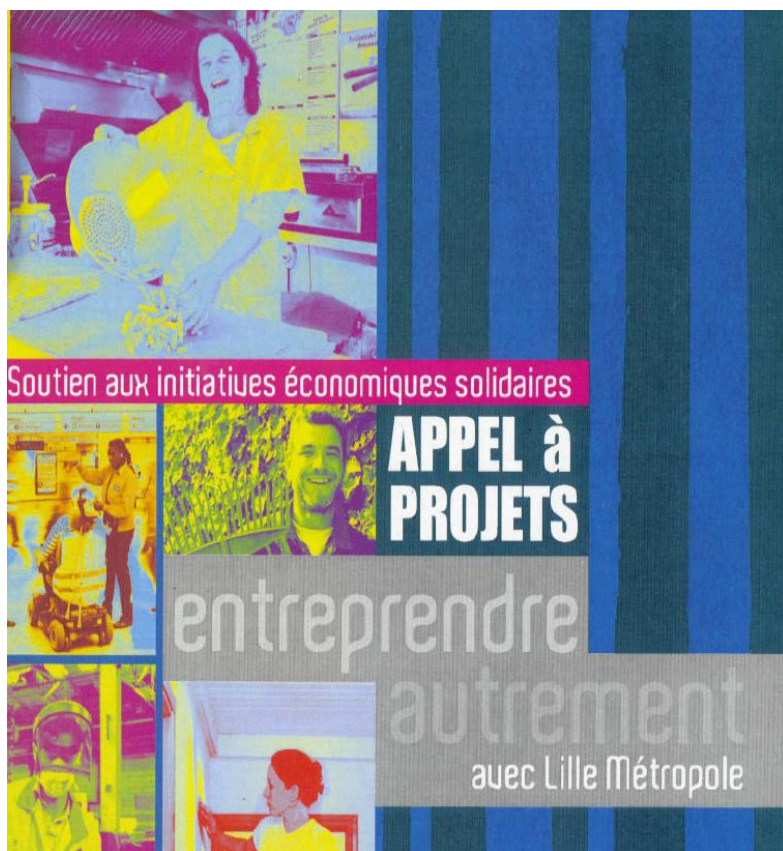


Dossier de candidature :
Appel à projets « Entreprendre autrement avec Lille Métropole » :
Appel à projets permanent 2011-2014



Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des pièces demandées est à retourner à l'adresse suivante :

Lille Métropole communauté urbaine
Pôle du développement économique
Mission Economie Sociale et Solidaire
A l'attention de Jacques DUGHERA
1 rue du Ballon BP 749
59 034 LILLE Cedex

Une version numérique du dossier de candidature est également attendue aux adresses e-mail suivante :

jdughera@lillemetropole.fr
vdelrue@lillemetropole.fr

S'agissant d'un appel à projets permanent, aucune date limite de dépôt de candidature n'est fixée. Un comité de sélection des projets, présidé par Christiane Bouchart, élue en charge de l'économie sociale et solidaire à Lille Métropole, et composé des différents partenaires, publics et privés se réunit régulièrement afin de sélectionner les projets.

Un courrier accusant réception du dossier est adressé au porteur de projet.

Pour l'année 2011, le montant global est estimé à 165 000 €, à répartir sur chacun des projets retenus. L'aide attribuée est déterminée en fonction des besoins du projet. A titre indicatif, en 2010, le montant moyen attribué s'élevé à 12 875 €.

PREAMBULE :

Lille Métropole a adopté en janvier 2011 une délibération cadre visant à développer l'économie sociale et solidaire dans le cadre du plan métropolitain de développement économique.

C'est à ce titre que trois enjeux ont été identifiés dans le plan d'actions quadriennal pour la période 2011-2014 :

- ✓ Affirmer l'engagement de Lille Métropole comme animateur du territoire métropolitain et chef de file de la politique ESS
- ✓ Développer les actions engagées, poursuivre de nouveaux objectifs en facilitant l'accès aux dispositifs et acteurs de droit commun, au profit d'une économie plus solidaire
- ✓ Investir de nouveaux champs d'intervention et de nouvelles manières de faire, pratiquer de nouvelles alliances, pour mettre en œuvre une stratégie plus globale de développement d'un modèle économique, créateur d'emplois de qualité

Lille Métropole lance un appel à projets permanent pour 2011-2014 : « Entreprendre autrement avec Lille Métropole ».

Pour 2011, trois fondations, intéressées par le développement des initiatives d'économie sociale et solidaire participent à cet appel à projets : la fondation La Mondiale, la Fondation Agir Pour l'Emploi des salariés et retraités d'EDF et de GDF-Suez (FAPE) et la fondation Macif.

Cet appel à projets a vocation à soutenir les structures de l'ESS de deux manières :

- Une aide au démarrage : il s'agit d'attribuer une aide pour une nouvelle structure,

Attention, l'appel à projet ne financera pas l'ingénierie de projet (étude de faisabilité, étude de marché...)

- Une aide au développement : il peut s'agir :
 - o De la création d'une nouvelle activité ou d'un nouveau produit au sein d'une structure déjà existante,
 - o De l'essaimage territorial d'une activité existante au sein de la structure, sous forme d'un autre établissement,
 - o D'un projet de mutualisation formalisée ou de coopération entre des structures de l'ESS : communication, formation, appui au montage de dossiers de financement, mutualisation des fonctions administratives, ressources humaines et comptables...

Attention : l'appel à projets n'a pas vocation à financer une structure en difficulté économique et/ou financière, compte tenu du fait que l'aide financière attribuée dépend du régime d'aide aux entreprises dit des minimis¹.

Dans les deux cas, l'aide attribuée est une aide au fonctionnement ; exceptionnellement, il pourra s'agir d'aide à l'investissement.

Les demandes de nature non financière telles que les besoins d'accompagnement, un soutien à la recherche de locaux, un appui à la recherche de partenariat, des besoins de communication, ou encore l'accès aux marchés publics seront également examinées.

Dans le comité de sélection des projets, Lille Métropole s'entoure de différents partenaires, à la fois publics (Conseil régional, Conseil général, ville de Lille, ville de Villeneuve d'Ascq) et privés (réseaux de l'ESS APES et CRESS, Nord Actif, Comité de Bassin d'Emploi, les fondations MACIF, la Mondiale, et FAPE), afin d'orienter et d'accompagner au mieux les porteurs de projet en fonction de leurs besoins vers le dispositif le plus adapté.

¹ Le règlement CE 1998/2006 relatif aux aides de minimis ne s'applique pas aux entreprises en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté (JO C 244 du 1.10.2004). La Commission considère qu'une entreprise est en difficulté lorsqu'elle est incapable, avec ses ressources propres ou avec les fonds que sont prêts à lui apporter ses propriétaires/actionnaires ou ses créanciers, d'enrayer les pertes qui la conduisent, en l'absence d'une intervention extérieure des pouvoirs publics, vers une mort économique quasi certaine à court ou moyen terme.

ELIGIBILITE DES PROJETS

Critères d'éligibilité
<u>La structure a une activité économique sur le marché</u> =>les produits issus des financements publics (subventions d'exploitation) n'excèdent pas 50 % du total des produits : c'est-à-dire que les ressources issues de l'autofinancement (vente de biens et services, montant des réserves allouées à l'action, contributions volontaires en nature) ne doivent pas être inférieures à 50% du total des produits
Cette exigence vaut uniquement dans le cas de l'aide au développement
La structure doit avoir une activité économique dans la métropole lilloise
La structure doit exister, d'un point de vue légal, à la date du dépôt du dossier. Dans le cas de la mutualisation, il doit exister une convention de coopération ou de mutualisation
La structure traduit les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire dans sa gouvernance et son activité (caractère collectif, lucrativité limitée ou non lucrativité, gestion démocratique, implication citoyenne dans la structure, utilité sociale, ancrage territorial, dynamique collective)

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention :

NB : Ces pièces sont déterminantes pour l'éligibilité du dossier.

A joindre dans tous les cas	A joindre dans le cas de l'aide au démarrage	A joindre dans le cas de l'aide au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Pièces comptables et financières (bilan et compte de résultat prévisionnels sur 3 ans, plan de financement sur 3 ans, budget prévisionnel² de la structure et du projet pour lequel le dossier est présenté sur 3 ans) - Curriculum Vitae du porteur de projet ou des porteurs de projet dans le cas d'un projet collectif - Statuts de la structure - Extrait d'immatriculation au registre du commerce (k-bis), au répertoire des métiers, ou récépissé de déclaration en préfecture, faisant apparaître le numéro d'immatriculation en préfecture - Relevé d'identité bancaire - Attestation, signée du porteur de projet précisant le montant ou l'absence d'autres subventions publiques obtenues, notamment dans le cadre du régime des minimis 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'engagement du porteur de projet à créer au moins un emploi sur une période de trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de l'année précédente - Bilans et comptes de résultat des 3 dernières années - Plan de développement de l'emploi

² Un budget prévisionnel type pour les associations est présenté en annexe du dossier (p 13) à titre indicatif.

<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l'honneur certifiant que la structure est en règle vis-à-vis des administrations sociales et fiscales - Liste des membres de l'organe de gouvernance (en précisant la présence d'élus communautaires le cas échéant) - Copie de l'agrément de la préfecture pour les entreprises solidaires (prévues à l'article L3332-17-1 du code du travail) et les SCIC 		
---	--	--

NB : tout document complémentaire permettant de mettre en valeur le projet (étude de marché, articles de presse, flyer de communication...) pourra être annexé au dossier

SELECTION DES PROJETS

Type de critères	Critères précis de sélection
Critères concernant la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Tout type de statuts, avec une préférence pour les statuts de l'ESS - Pour les sociétés de capitaux, l'agrément « entreprise solidaire » constituera un atout non négligeable dans la sélection des dossiers ; le soutien par le pôle de la finance solidaire (les Cigales, Autonomie et solidarité, la NEF, Caisse solidaire) constituera également un atout non négligeable
Critères concernant l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA METROPOLE S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - Etape du projet : aide au démarrage, aide au développement - Secteur³ : secteurs de compétences de Lille Métropole (hors secteur exclus par le règlement des minimis⁴)
Critères spécifiques à une démarche d'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à des besoins non satisfaits sur le territoire, utilité sociale, innovation sociale - Développement durable et respect de l'environnement - Esprit d'entreprise, gestion démocratique - Primauté de la personne sur le profit - Création ou consolidation d'emplois durables et de qualité - Hybridation des ressources - Dynamique collective territoriale (implication des différentes parties prenantes, liens avec les réseaux de l'ESS) - Viabilité économique de la structure

³ Voir site Internet de Lille Métropole

⁴ Pêche, aquaculture, production primaire de produits agricoles, aides liées à l'exportation, secteur houiller, aide aux entreprises en difficulté, aide à l'acquisition de véhicules de transports routiers, aides soumises à la préférence de produits nationaux

LETTRE DE DEMANDE

À Madame la Présidente de Lille Métropole

Je soussigné

Agissant en qualité de:.....

de (raison sociale - nature juridique)

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....

Téléphone : Fax :

Email :

Sollicite une subvention de Lille Métropole au titre de :

.....
.....
.....

A hauteur de €

Fait à

Le

Signature :

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE :

Agissant en son nom personnel, Mr / Mme.....

Pour le compte de la structure (Nom – statut juridique) :.....
.....
.....

En tant que (fonction exercée)
.....
.....

S’engage :

- À réaliser l’opération pour laquelle l’aide est demandée, dans les conditions et délais prévus à la présente demande,
- À communiquer aux services de Lille Métropole, tous les renseignements utiles avant et pendant la mise en œuvre du projet
- À communiquer les bilans et comptes d’exploitation de la structure,

A

Le.....

Signature :

Identité de la structure

Statut :
.....

Siège social (adresse précise) :
.....
.....
.....

Téléphone : Fax.....

Email :

Adresse de l'établissement concerné si elle est différente du siège social :
.....
.....
.....

Téléphone : Fax :

Activité :

N° SIRET : Code APE/NAF :

Date de création :

Date de démarrage de l'activité :

Personne à contacter dans la structure :

Monsieur ou Madame :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Montant du capital (pour les entreprises uniquement):
.....

Répartition du capital (pour les entreprises uniquement)
.....
.....
.....

Représentant légal :.....
.....

Le cas échéant, organigramme des sociétés du groupe et actionnariat :

.....
.....
.....
.....
.....

Motivations du ou des porteurs du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Clients ciblés et nature des produits et services proposés:

.....
.....
.....
.....

Partenaires du projet, en termes d'accompagnement ou de financement (Préciser la nature du partenariat) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens mis en œuvre pour une démarche d'économie sociale et solidaire :

Précisez ce que la structure met en œuvre pour développer au moins l'un de ces critères inspirés de la démarche progrès⁵ économie sociale et solidaire :

- Utilité sociale/innovation sociale :

.....
.....
.....
.....
.....

- Développement durable et respect de l'environnement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

⁵ L'APES (Acteurs pour une économie plus solidaire) a mis en place une démarche de progrès en économie solidaire. Celle-ci a comme objectif d'aider à la montée en qualité des structures, en abordant les questions relatives à la qualité des services et des produits, aux méthodes d'organisation et de gestion, aux relations de la structure avec son environnement, en lien avec les valeurs et principes de l'économie solidaire.

- Organisation démocratique :

.....

.....

.....

.....

.....

- Primauté de la personne sur le profit

.....

.....

.....

.....

.....

- Création et consolidation d'emplois pérennes et de qualité :

.....

.....

.....

.....

.....

- Hybridation des ressources

.....

.....

.....

.....

.....

- Dynamique collective territoriale

.....

.....

.....

.....

.....

- Viabilité économique

.....

.....

.....

.....

.....

Présentation du projet

LES PRODUITS/SERVICES

Décrire succinctement chaque activité :

Activité 1 :

.....
.....
.....
.....

Activité 2 :

.....
.....
.....
.....

Activité 3 :

.....
.....
.....
.....

Marché :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

La clientèle (pourcentage C.A.) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Secteur géographique d'intervention (justifier le choix) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Principaux fournisseurs (leur localisation)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Positionnement / Concurrence (pourcentage CA sur marché, prix pratiqués par rapport au marché) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Stratégie commerciale, prospection et développement de la clientèle (joindre une étude préalable si elle a été faite)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Communication (supports traditionnels : presse, plaquette commerciale.../ stratégie web : site internet, référencement, mailing...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Etat des ressources ou financements obtenus – Contacts pris avec les partenaires :

.....
.....
.....
.....
.....

Engagement du porteur de projet sur le territoire concernant la réciprocité (exemples : témoignages sur le projet, conseils aux autres porteurs de projet métropolitain, participation à des groupes de travail...)

.....
.....
.....
.....
.....

Informations à destination des porteurs de projet retenus :

Pour les structures dont le projet sera retenu en comité de sélection, une convention sera réalisée et signée entre Lille Métropole et le porteur de projet.

Les conditions de suivi et d'évaluation seront précisées dans la convention, en lien avec la démarche d'évaluation du volet Economie Sociale et Solidaire du Plan métropolitain de développement économique.

Le versement s'opérera de la façon suivante :

Aide au démarrage	Aide au développement
<ul style="list-style-type: none">- 90 % pour le premier versement à la signature de la convention- 10 % pour le versement du solde sur présentation des pièces justificatives définies dans la convention	<ul style="list-style-type: none">- 50 % pour le premier versement à la signature de la convention- 30 % pour le second versement sur preuve de 80 % de réalisation du projet sur présentation des pièces justificatives- 20 % pour le versement du solde, sur présentation des pièces justificatives définies dans la convention- une attestation de la DIRECCTE qui permet de vérifier le respect du plan de développement de l'emploi sera demandée- s'agissant de la mutualisation, une présentation des factures d'investissement acquittées sera demandée

Budget prévisionnel

CHARGES	Montant ⁵	PRODUITS	Montant
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation⁶	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ⁷	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁸			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

NB : Un guide sur la valorisation comptable du bénévolat est consultable sur le portail officiel de la vie associative : www.associations.gouv.fr

NB : Veuillez préciser, le cas échéant, le montant attribué en réserves, et à quoi celles-ci sont destinées.